

PROGRAMME NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE (PNSA)

Excellences, Messieurs les Ministres ;
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs
des Agences de Coopération ;
Madame la Représentante de La FAO ;
Mesdames et Messieurs ;

Permettez moi à mon tour de vous remercier pour votre attachement aux questions de développement de notre pays en général et de l'intérêt spécifique pour la sécurité alimentaire. Mesdames, Messieurs,

A présent des millions de maliens souffrent de la faim et de la malnutrition depuis des décennies. Environ **166 communes vulnérables** ont été identifiées par le SAP dans les régions de Gao, Kidal, Tombouctou, Mopti, Koulikoro, Kayes et Ségou. Ces communes comptent une population estimée à 1 928 085 habitants qui tous les ans dépendent essentiellement des aides alimentaires depuis 1987 alors qu'il suffit de les accompagner de manière rapprochée comme le PSSA l'a démontré pendant deux à trois ans pour assurer leur sécurité alimentaire de façon durable voire leur souveraineté alimentaire et réduire la pauvreté conformément à la Loi d'Orientation Agricole et au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

Le programme national de la sécurité alimentaire bâti sur les succès enregistrés par le PSSA et ceux du PRMC que vous avez apprécié lors des Tables Rondes des 18 mai et 1^{er} juillet 2005, constituent pour le gouvernement du Mali la solution rapide et durable pour apprendre à ces populations à pêcher au lieu de continuer à leur donner du poisson. C'est pourquoi il a mis à la disposition du programme les 500 millions de FCFA annoncés par le Président de la République, Son Excellence Amadou Toumani Touré lors de la table ronde du 18 mai 2005 pour nous permettre de démarrer, de continuer les échanges tout en agissant sur le terrain auprès des plus vulnérables et de mieux préparer la 2^{ème} génération des projets du CSLP parmi lesquels une priorité sera accordée à la sécurité alimentaire. Les partenaires et amis du Mali que vous êtes, avez très tôt compris cela, c'est pourquoi vous n'avez cessé de nous accompagner dans le développement de nos filières agroalimentaires pour une sécurité alimentaire durable. Le Collectif des Bailleurs lors d'une rencontre en avril 2006, a réaffirmé son engagement à soutenir la sécurité alimentaire. Toutefois, il a rappelé les observations des précédentes réunions qui n'ont pas été entièrement prises dans le document soumis à la présente consultation.

Nous prenons l'engagement de les intégrer au document final sous la supervision du groupe de travail PTF/Gouvernement. Aussi un plan de financement sera élaboré suite à une analyse du gap et des plans d'opérations seront préparés tous les ans en rapport avec l'ensemble des intervenants et en relation avec les plans communaux de sécurité alimentaire.

D'ici-là nous proposons à débat quelques réponses aux observations formulées afin de pouvoir mettre à la disposition des différents groupes de travail vos orientations et suggestions. Il s'agit de :

1 Objectifs du PNSA

Le programme renforcera les capacités des ménages et communes vulnérables et celles des ministères, ONGS et de la société civile.

Le CSA joue en effet un rôle de coordination du PNSA à travers la Cellule de coordination et le comité de pilotage.

Des tableaux de bord seront élaborés et mis à jour avec tous les intervenants. Ils feront ressortir les contributions de tous les acteurs (État, collectivités, privés, société civile,

partenaires techniques et financiers).Le CSA à travers le PROMISAM/USAID, a démarré cet exercice dans la région de Gao lors de l'élaboration des plans communaux dans cette région.

2 Approche participative

Le Programme a été préparé par les représentants des différents ministères et validé par les représentants des différents acteurs lors d'une rencontre avant la Consultation du 18 mai 2005.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme, la relation sera établie avec les plans communaux de sécurité alimentaire qui sont élaborés par les populations elles mêmes sous l'égide des collectivités.

L'identification et la sensibilisation de tous les partenaires, sont des actions préliminaires à entreprendre en suivant les approches **participative et genre et développement**.

Au niveau des sites retenus, les actions du Programme démarreront par l'établissement d'une situation de référence en termes d'intervenants présents , d'activités menées, en cours et planifiées, de durée des interventions, de leurs coûts ; les besoins prioritaires nouveaux hiérarchisés, consignés dans les plans communaux de sécurité alimentaire afin d'éviter les double emploi de financements et les redondances d'actions.Ces plans communaux de sécurité alimentaire contribuent à enrichir les PD-CARPE et PDSEC et servent d'outils de planification ,de *négociation pour les communes*.

3 Annonces des partenaires techniques et financiers et délais d'exécution

Compte tenu des procédures et délais d'approbation des contributions des PTF ,il faut prévoir des mécanismes souples pour le financement à savoir des négociations bilatérales,pour des subventions ou des prêts, l'aide budgétaire,le codeveloppement et aussi la préparation de plans annuels d'opération sur la base des besoins exprimés par les populations en relation avec les plans communaux , les actions en cours ou celles prévues par les autres programmes ,ainsi les financements à rechercher seront connus. Cependant il faut prévoir avec les partenaires le financement de ces actions préliminaires (« gap analysis »,élaboration des plans communaux et des tableaux de bord, planification de façon participative et élaboration de plan annuel d'opérations de la commune au niveau national, mise en place des cadres de travail pour assurer une synergie des interventions).

4 Ancrage institutionnel PNSA

Le PNSA est un cas d'opérationnalisation de la stratégie nationale de sécurité alimentaire qui a été élaborée et adoptée par le Gouvernement du Mali en novembre 2002 et l'extension du PSSA à l'ensemble du pays conformément au Programme de travail du Gouvernement 2004-2007. Il vise à satisfaire les besoins alimentaires des populations en général, des plus vulnérables en priorité. Il intègre notamment des objectifs d'augmentation et de diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations, le développement de la transformation des produits locaux. Il prend en compte les quatre dimensions de la sécurité alimentaire contrairement aux autres programmes et projets.

Le plan National de Réponse ne concerne que la prévention et la gestion des crises alimentaires conjoncturelles conformément aux conclusions du Conseil de Cabinet du jeudi 02 juin 2005, en somme des interventions d'urgence en fonction des résultats de la campagne agricole. Il sera élaboré tous les ans sur la base des recommandations du SAP et soumis au gouvernement et aux PTF. Les différents sous- programmes du PNSA peuvent contribuer dans la réponse.

5 Ciblage des actions

La priorité sera accordée aux 166 communes structurellement déficitaires conformément aux conclusions de la rencontre du 18 mai 2005.

Toutes les régions administratives du Mali sont concernées par ce Programme soit environ 12000 village/fractions. Pour la première phase 2006-2010, l'accent sera mis d'abord **sur les 166 communes vulnérables** identifiées par le SAP dans les régions de Gao, Kidal, Tombouctou, Mopti, Koulikoro, Kayes et Ségou. Ces communes concentrent une population **estimée à 1 928 085 habitants**.

6 Responsabilité des ministères techniques

Les départements ministériels sont responsables de l'exécution technique sur le terrain en rapport avec les responsables des volets concernés au niveau de la Cellule de Coordination. Les directions nationales participent à l'élaboration des plans d'opérations à partir des données issues des plans communaux de sécurité alimentaire

Au niveau communal cercle, région et national, la synergie sera recherchée avec les autres programmes décennaux à travers la prise en compte des actions programmées par ceux-ci à savoir PDDSS, PRODEC, PASAOP, PNIR etc. Il faut cependant signaler que lors de la préparation, une analyse a été effectuée par rapport à ce Programme.

7 Financement des activités

L'équipe au sein de la cellule de coordination présentera tous les ans, à l'image du PRODESS, dans un processus participatif, un plan d'opérations à partir des propositions des communes, cercles et régions.

Un plan de financement (ressources disponibles,, Contribution de l'Etat, contribution des bénéficiaires/acteurs, ressources à rechercher) sera proposé suite à l'étude sur le gap.

8 Volet sécurité alimentaire du PRMC

Les budgets des structures ci-après seront intégrés au budget du PNSA lors de l'étude du gap. Il s'agit de :SAP ; OMA ; OPAM/SNS FSA ; SP CT /PSA

9 Objectifs spécifiques du PNSA

En effet, les objectifs visés par le volet dispositif de veille et d'alerte des crises tels que mentionnés ci-dessous ne figurent pas dans la rubrique objectifs spécifiques du PNSA. Ils seront en effet complétés en rapport avec les structures concernées

10 Le cadre logique et système de suivi

L'équipe de coordination du PNSA préparera un cadre logique par composante en le faisant valider par les acteurs. Elle harmonisera le système de suivi-évaluation proposé d'avec celui du CSLP.

11 **Etat de la Sécurité alimentaire : leçons apprises**

En plus du PSSA, d'autres projets et ONG ont fait tâche d'huile en matière de sécurité alimentaire . L'élaboration des tableaux de bord permettra d'identifier les programmes en cours. D'ici-là les interventions des bailleurs et ONGs seront répertoriées et toutes leçons en seront tirées et capitalisées.

12 **Appui à la mise en œuvre du PNSA**

Des termes de référence et un budget seront préparés et soumis au groupe de travail PTF/Gouvernement

13 **Rôles et responsabilités des bénéficiaires et de la société civile**

Les rôles et responsabilités des bénéficiaires et de la société civile seront précisés en fonction des principes de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et du transfert effectif des compétences et des ressources.

Mesdames,Messieurs

Il s'agit pour nous d'appuyer ensemble les populations les plus vulnérables afin de d'assurer à celles-ci un droit , le droit à l'alimentation et répondre à nos engagements au plan national et mondial au cours des différents sommets. Nous restons optimistes et ouverts à toutes vos suggestions et critiques dans l'accomplissement de ce devoir et comptons comme toujours sur votre accompagnement .Encore nous n'avons pas le droit d'abandonner ces milliers d'enfants et leurs mères sur la route de la mort, faute de nourriture .Alors, ensemble, pour la sécurité alimentaire au MALI,en Afrique et dans le monde .Je vous remercie..